

N° d'épreuve FFM	- 491
Moto-Club	-2, li, 6 ROUES
N° d'affiliation—	- 1547
Date —	-30 et 31 mars 2019
Lieu —	- Terrain Noto enose ILLATS
Organisateur technique	- Terrain Noto enose ILLATS Robertskrzy PCZYK
E-mail	salle champetre & hotmail ge
Téléphone —	salle champetre Chotmail-Je 0661248513

CDF SIDE-CAR CROSS INTER

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1

Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2

Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste,
Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.
Directeur de course Jean-Bine SAUNAGNE Licence: 128746
Déléqué FFM (Président du Jury) Joel FAIVRE
Membre du Jury Thierry SYLVESTRE Licence: 6228 Membre du Jury DESCH 1 Licence: 003788
Membre du Jury
Commissaire technique responsable — FFN Jean-Louis ARENAS Responsable du chronométrage — REWAS CHBROQUES Licence : 215 0 8 9 - 0 8 2 3 15
Responsable du chronométrage Licence : Licence : Licence :

Article 3

Catégories & Engagements

Side-car Cross Inter

*La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur/passager. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes/passager ne devront pas avoir 61 ans au cours de l'année (né au plus tard en 1959).

& Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 250 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1"	140 €	6 erre	70 €	11 ^{èma}	45 €	16****	20 €
2****	120 €	7:	65 €	12 ^{eme}	40 €	17****	15€
3 ^{6ma}	100 €	8 error	60 €	13 ^{eme}	35 €	18 ^{eme}	10€
4 ^{ims}	90 €	g-me	55 €	14****	30 €	19****	10 €
5***	80 €	10****	50 €	15 ^{ème}	25 €	20****	10€



Article 4

Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques:

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifesta	ation
Nom médecin responsable C. A POROSS Nombre de secouristes 15. Hôpital le plus proche PASTEUR 33210 LANGON	Nombre d'ambulance(s)
Article 7 Le site de pratique	
Accès: Nom du site T.E.R.R.A.I.V. DE NOTO CROSS AdresseL.V.S	Caractéristiques: Longueur du circuit 1520 me tres Largeur minimum de la piste 1 me tres Largeur de la grille 3 0 me tres Longueur de la ligne droite de départ 118 me tres Nombre d'OCP* 20 *Officiels Commissaires de Piste
	n cours

A

- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.



Visa de la FFM

Date: 28/02/2019 Numéro: 19/0191





N° d'épreuve FFM Moto-Club	2,4,6 ROVES
N° d'affiliation	7517
Date -	30 et 31 mours 2019
Lieu —	Tenein Noto cross I LIAT Robert SKRZYPCZYK sallehampetre @hotment.
Organisateur technique -	Robert SKRZYPCZYK,
E-mail	salliehermpetre whotmen!
Téléphone ————	0661248513

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1

Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2

Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course Jean Rome SAUNA ONE Licence: 12.8746

Président du Jury ou Arbitre* Jean Hau Fauge Licence: 60.9980

Membre du Jury Thi Romy SYLVESTRE Licence: 6.228

Membre du Jury Baniel BESCHI Licence: 0.03788

Commissaire technique responsable FFN en cours

Responsable du chronométrage en Cours

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
lieue 65cc	7	NN	80/65cc	30€
Liène 85cc	9	15	85cc 2T	30€
Tropheé Sud	13		12527365047	
Trophée sud 1250	13	- 3	12527	40€
lique nx/nx2	15	+	NOO 2 T & 6 S O LIT	40€

-	Engagement :
-	Site Internet theore - ropont Contact - Robert SERZYPC ZYK
	Contact KO bent SR 12 24 C
	Tolophone Ob 61 24 85 13 F-mail balle champe tre @

C	h	-	_		_			٠á			~	-	,
-	ш		u	12	u	a.	٠	ŧŒ	ч	Q	ĸ,	C	

Location de transpondeur : O oui O non

Tarif:

Caution

^{*} Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.



REGLEMENT PARTICULIER 2019

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

Article 4

Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LIA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation:

NON □ OUI (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Mé	dic.	ali:	sation de	e la manifesta	ition
Nom du rosponsablo módical	0	A	PORO	Ses	

Nombre de secouristes . 15

Nombre d'ambulance(s)

Le site de pratique Article 7

A Caractéristiques :

Largeur minimum de la piste

Largeur de la grille .3

Nombre d'OCP* ... *Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto:

Pendant les essais En manche:

Capacité Quad/Side-car:

Pendant les essais : <

En manche:

- Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club



Visa de la FFM

28/02/2019 Date: Numéro:

19/0191

